



CONVENTION DE SCOLARISATION

Entre

D'une part

L'école Ste Clotilde, établissement privé catholique sous contrat d'association, domiciliée 6 rue Etienne Dolet à Issy-Les-Moulineaux

Gérée par l'OGEC St Etienne, Association de gestion représentée par son chef d'établissement Madame COMMUNIER

D'autre part

Monsieur et/ou Madame :

Demeurant : Représentants

légaux de l'enfant :

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles leur enfant sera scolarisé par l'école Sainte Clotilde, ainsi que les engagements réciproques des parties en présence.

Article 2 – Modalités de la scolarisation

Après avoir pris connaissance du projet d'établissement et du règlement intérieur, les parents déclarent y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter par leur enfant.

Les parents déclarent également avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Sainte Clotilde et s'engagent à en assurer solidairement la charge financière, dans les conditions de la convention financière annexée à la présente convention.

L'établissement propose certains services aux familles (restauration, étude, garderie le matin et le soir) qui ne revêtent pas un caractère obligatoire.

Le détail de ces services figure sur la convention financière. Les parents les choisissent au moyen de la fiche d'inscription à rendre avant la rentrée scolaire.

Pour marquer leur accord sur la scolarisation de leur enfant, les parents versent un acompte sur la contribution des familles imputable sur la facture annuelle.

Article 3 – Coût de la scolarisation

Le montant de la contribution des familles est recouvré sur la base d'une facture globale émise en début d'année scolaire, **soit par prélèvement bancaire mensuel sur 9 mois**, soit par chèque bancaire à échéance trimestrielle. Le montant de l'acompte versé à l'inscription est déduit de cette facture annuelle. Sauf cas de force majeure ou d'exclusion, **tout trimestre commencé est entièrement dû.**

En cas de **non-paiement** de ses factures, l'école se réserve le droit **de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal** et éventuellement de ne pas réinscrire le ou les élèves concernés l'année scolaire suivante.

Article 4 – Assurances

L'établissement a souscrit un contrat de groupe « assurance individuelle accident » couvrant votre enfant pour toutes les activités scolaires et parascolaires.

Article 5 – Dégradation du matériel

Toute dégradation de matériel par un élève fera l'objet d'une demande de remboursement aux parents sur la base du coût réel de réparation ou de remplacement pour la part non prise en charge par les assurances.

Article 6 – Durée du contrat

La présente convention est conclue pour la durée d'une année scolaire.

Article 7 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies dans les documents annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition des parents, nom, prénoms, adresses (mail et postale) de l'élève et/ou de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves « A.P.E.L. » de l'établissement.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

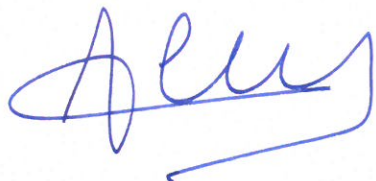
Article 8 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité canonique de l'établissement (directeur diocésain).

Le

Le Chef d'établissement,

Signature des parents,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.